

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 15 NOVEMBRE 2024**

Date de la convocation : 8 novembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le quinze novembre à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie de FRESSIES sous la Présidence de Madame Marie-Danièle CHEVALIER, Maire
Effectif légal : 15	Etaient présents : CHEVALIER Marie-Danièle, HORNAIN Edith, BOUCHÉ Marc, BOUGENIERE Karine, BOURGEOIS Pascal, CHASTAIN Sandy, DELAIN Cédric, JACQUEMIN Martine, LECLERCQ Alexia, LESCAN Boris.
Effectif en exercice : 12	
Effectif votant : 11 Dont 1 procuration	Etait absente et a donné pouvoir : DUHAMEL Séverine à BOUGENIERE Karine.
	Etait absent excusé : MASSELOT Raynald.
	Quorum : oui
	Secrétaire de séance : HORNAIN Edith

Objet de la délibération : Tarifs 2025

N° de la délibération : 81/2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal établissent les tarifs comme suit :

- **Tarifs location parcelles de marais et cartes de pêche :**

	TARIFS ADOPTÉS POUR 2025
TARIFS EMPLACEMENTS DE PÊCHE	
- Les parcelles :	
➤ en catégorie 1	610.00 €
➤ en catégorie 2	580.00 €
➤ en catégorie 3	550.00 €
➤ en catégorie 4	260.00 €
Pontons	175.00 €

Pontons au Clair du Grand Pré	200.00 €
- Grande hutte :	3 330.00 €
- Petite hutte :	2 730.00 €
TARIFS CARTES DE PÊCHE	
Annuelle :	35.00 €
Journée : Pêche à la carpe (batterie ou à la canne) :	10.00 €
Journée : Pêche à la ligne ou carnassier	5.00 €

- **Tarifs de location de la salle des fêtes :**

Habitants de FRESSIES 1 jour 2 jours	255.00 € 365.00 €
Pour les personnes de l'extérieur : 1 jour 2 jours	565.00 € 785.00 €
Ces tarifs s'appliquent si la salle des fêtes est intégralement lavée (salle, toilettes, cuisine et bar)	
Forfait nettoyage de la salle uniquement (non compris cuisine, bar et toilettes)	100.00 €
Caution	500.00 €
Des arrhes représentant le tiers du montant de la location seront demandées. En cas d'annulation de la réservation, ces arrhes ne pourront donner lieu à aucun remboursement	
Location vaisselle pour 50 personnes	30.00 €
Emprunt de tables et chaises. En cas de casse, le matériel sera remboursé à prix coûtant.	
Pénalités : Si un stationnement est constaté sur le parvis (hormis dans l'allée qui conduit à la cuisine et pendant la mise en place de la salle), un titre de recettes sera émis à l'encontre du locataire	200.00 €
Si le matériel de cuisine et/ou la vaisselle sont rendus sales, un titre de recettes sera émis à l'encontre du locataire	200.00 €
Si la salle n'est pas rendue intégralement propre, un titre de recettes sera émis à l'encontre du locataire.	200.00 €

La salle des fêtes pourra être occupée gratuitement par les associations Fressinoises une fois par an. Au-delà, l'association devra s'acquitter d'un forfait de 35.00 € par mise à disposition.

Remboursement vaisselle cassée :

Assiette :	2.00 €
Saladier	6.50 €
Verre	1.50 €
Tasse à café	1.50 €
Bol	1.50 €
Cuillère	1.50 €
Fourchette	1.50 €
Cuillère à café	1.50 €
Couteau	1.50 €
Couverts à salade	3.00 €
Manche à balai	3.50 €
Ouvre bouteilles	5.00 €
Tire-Bouchon	10.00 €
Plateau PVC	5.00 €
Saucière	4.50 €
Louche	6.50 €
Corbeille à pain	5.00 €
Chaise	50.00 €
Verseuse de cafetière	70.00 €
Plat inox	8.00 €
Plat creux mélamine	16.00 €
Plat rond plat	10.00 €
Coupe à glace	1.50 €
Soucoupe	1.00 €
Ecumoire	10.00 €
Salière	1.50 €
Poivrière	1.50 €
Moutardier	3.00 €
Pot à bec inox	15.00 €
Pelle à tarte	10.00 €
Beurrier	5.00 €
Spatule en plastique	3.00 €
Marmite	150.00 €
Table	280.00 €
Cafetière	250.00 €
Seau à champagne inox	20.00 €
Grille de séparation	100.00 €

- Tarifs du restaurant scolaire et du portage de repas à domicile :**RESTAURANT SCOLAIRE**

repas enfant	3.65 €
repas adulte	4.20 €

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

7.50 €

- Tarifs de la garderie scolaire

La matinée :	1.00 €
L'après-midi :	
o Jusque 18 h	1.50 €
o De 16h30 à plus de 18h	2.50 €

Toute heure entamée est due.

- **Tarifs des copies** : 0.20 €.

Résultat du vote : unanimité

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionnés,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Edith HORNAIN

Marie-Danièle CHEVALIER

*Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture le 18/11/2024
et à la publication sur le site Internet communal en date du 18/11/2024*